

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 avril 2013

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2013-4-8-1

Service consulté

**CONVENTION PORTANT SUR LA POLITIQUE REGIONALE DES LANGUES
VIVANTES DANS LE SYSTEME EDUCATIF EN ALSACE PRENANT APPUI SUR UN
APPRENTISSAGE PRECOCE DE LA LANGUE REGIONALE
(PERIODE 2007/2013)
VERSEMENT 2013 AU FONDS DE CONCOURS ACADEMIQUE**

Résumé : Le présent rapport propose le versement en 2013 de 1.000.000 € au fonds de concours académique dans le cadre de la convention quadripartite sur la politique régionale des langues vivantes 2007/2013.

Au cours de la séance du 29 juin 2007 (rapport n° 2007/V-7e/11), le Conseil Général a approuvé la signature de la convention portant sur la politique régionale des langues vivantes 2007/2013.

Cette convention, signée le 13 juillet 2007, détermine pour chaque année, les actions et les programmes ainsi que les moyens de financement. Une participation de 1.000.000 € par an et par collectivité est prévue (article 2-5-4).

Il est proposé d'autoriser le versement de la participation départementale 2013 au fonds de concours académique à l'intendant du lycée Couffignal de Strasbourg, en deux mandatements de 500.000 €, l'un au premier semestre, l'autre au second semestre 2013. La dépense sera imputée sur le chapitre 65, fonction 28, nature 65737, programme E758.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER